

TABLEAU 1

Les effets sectoriels directs d'Europe 1992 dans la CE

Industries	Suppression contrôles douaniers harm. fisc.	Normes techniques	Interven- tions et marchés publics	Marché des services et du travail	Circulation des capitaux et droit sociétés	Programmes de R et D européens (1)	Apprécia- tion globale
Agro-alimentaire	++	++	+		+		***
Énergie	+	+	+		+		**
Sidérurgie			+		+		*
Métallurgie	+						-
Papiers-cartons		+					-
Verre		+					*
Chimie		+				+	*
Transfo. plastiques	+				+		*
Équip. lourds méca. et élec.	+	+	++		+	+	***
Équip. mécaniques spé- cialisés		+			+		*
Matériel de précision et médic.		+	+		+	+	**
Matériel informatique		+				+	*
Équip. de télécom.	+	++	++		+	++	***
Électronique profession. Équipement ménager		+	+		+	++	**
Électronique grand public	+	++			+	+	**
Construction automobile	+	+			+	+	*
Construction aérospatiale		+	+		+	++	**
Construction navale			+				-
Pharmacie		+	+			+	*
Textile-habillement chaussures					+		-
Meuble	+				+		*
Presse-édition					+		-
Constr. et travaux publics		+	+		++		**
Services							
Transports aériens			++	++	++		***
Autres transports			+	+	+		*
Services de télécom.		+	++	+	+	+	***
Commerce de détail			+	+	+		*
Commerce de gros	+			+	++		**
Professions libérales			+	++	+		**
Services aux entreprises			+	+	++	++	***
Banques	+			++	++		**
Assurances	++			++	++		***

(1) Bien qu'il ne relève pas spécifiquement de l'Acte unique, nous avons ajouté ce sixième critère de manière à pouvoir porter une appréciation globale sur les effets de la construction européenne.

Notation par critère

Rien : pas ou peu d'impact spécifique
+ : impact important
++ : impact très important

Une note d'ensemble a été obtenue en additionnant les notes de chaque critère en fonction de la grille suivante :

- : note globale de 0 ou 1 - peu d'impact
* : note globale de 2 ou 3 - impacts notables
** : note globale de 4 ou 5 - impacts importants
*** : note globale de 6 ou plus - impacts très importants

Source : BIPE